


ANNEE SCOLAIRE 2026/2027



Les inscriptions pour l'entrée à **l'école maternelle et primaire**, pour l'année scolaire 2026-2027, auront lieu au **secrétariat de la Mairie de Froncles**,

**Du Mardi 14 avril au Vendredi 24 avril 2026,
Aux heures d'ouverture du secrétariat.**

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

À la mairie où se situe l'école

OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS

1ère INSCRIPTION MATERNELLE

1ère INSCRIPTION ÉLÉMENTAIRE

CHANGEMENT D'ÉCOLE

Se munir **OBLIGATOIREMENT** des copies : du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de vaccination

En cas de **séparation** : jugement ou courrier co-signé des parents avec la copie des pièces justificatives

Dérogation : courrier motivant la demande, accompagné des justificatifs

LES INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (ACCUEIL DE LOISIRS HORS CHAUMONT)

CONCERNENT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

En mairie ou auprès du responsable périscolaire

Se munir **OBLIGATOIREMENT** des copies : de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 ou de l'attestation CAF ou MSA, du carnet de vaccination et de la fiche de renseignements complétée